



COP 23

Evolution des négociations

Professeur Fobissie



Article 6

- ❑ Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris:
 - ❑ 6.2: Orientations sur les approches coopératives
 - ❑ 6.4: Règles, modalités et procédures applicables au mécanisme DD
 - ❑ 6.8: Programme sur des approches non-marché

- ❑ Pendant les tables rondes du samedi et dimanche, des présentations ont été faites par les parties et groupes: OASIS, EU, LDC, Arab group, Mexico, Australia, Canada, New Zealand, Russia, Singapore

- ❑ Hier, les discussions ont porté sur la structure des textes potentiels pour article 6.2, 6.4 et 6.8

- ❑ Aucun progrès n'a été fait et les discussions sur la structure se poursuivront

Article 6.2: les approches coopératives

- Contexte: L'article 6.2 permet aux pays d'utiliser des "résultats d'atténuation transférés au niveau international" (ITMO) - où la mesure de l'atténuation d'un pays est revendiquée par un autre - pour atteindre leurs objectifs CDN

- Questions clés pour 6.2
 - Q1: Comment pouvons-nous assurer que les directives relatives à l'intégrité environnementale sont suffisantes?
 - Q2: Quelle approche de comptabilisation est la plus appropriée et pourquoi?
 - Q3: Comment les mesures d'atténuation en dehors du CDN sont-elles couvertes par les directives?

Article 6.2: Quelques points clés pour la COMIFAC

Qu'est-ce que l'intégrité environnementale:

- ❑ L'utilisation de l'ITMO devrait conduire à une augmentation globale de la réduction des émissions;
- ❑ un arrangement institutionnel et de gouvernance pour éviter le double comptage;
- ❑ la comparabilité complète des unités (en utilisant un système de comptabilisation robuste) qui sera transférée à l'échelle internationale; et
- ❑ Renforcé par un cadre de transparence (article 13)

Article 6.2: Quelques points clés pour la COMIFAC

- ❑ CDN et DD sont des BUTS, alors que la transparence, l'IE et la comptabilisation sont des dispositions. Les dispositions doivent donc servir à atteindre les buts**
- ❑ Nous avons besoin de toute la gamme des résultats d'atténuation (article 4), y compris la diversification économique, l'évitement des émissions, les RE, etc.**
- ❑ ITMO devrait satisfaire à la fois l'atténuation dans le cadre des CDN et l'atténuation en dehors des CDN**
- ❑ AP et l'article 6.2 sont axés sur les partis, nous devons donc encourager une approche bottom-up qui assure une contribution et une participation maximales des acteurs publics et privés**

Groupe de Contact REDD+

- ❑ Le Groupe africain se félicite de l'idée de réunir ce groupe de contact. Le Groupe africain s'engage à soutenir pleinement une discussion constructive, inclusive et fructueuse qui soutient l'objectif de la REDD+ tout en veillant à ce qu'aucun pays REDD+ ne soit laissé derrière.
- ❑ Conformément au mandat de Varsovie, le groupe volontaire REDD+ devait fonctionner pendant 3 ans. Pour aller de l'avant, le Groupe africain souligne l'importance de reconnaître le paysage changeant avec plusieurs initiatives et organismes tels que l'ICAO, le GCF etc. Nous devons donc donner des conseils pour informer et soutenir ces organes et initiatives. Le Groupe africain estime qu'il est important d'avoir une structure stable et de formaliser un organe permanent capable de fournir des orientations à ces différents organes sur la REDD+ ainsi que de répondre aux préoccupations des parties et des autres acteurs REDD+.

Groupe de Contact REDD+

□ African Group Proposed Position Statement

The African Group welcomes the idea for this contact group to meet. The African Group pledges its full support for a constructive, inclusive and fruitful discussion that supports the goal of REDD+ while ensuring that no REDD+ country is left behind.

As per the mandate from Warsaw, the REDD+ voluntary group was suppose to run for 3 years. Moving forward, the African Group stresses the importance to recognise the changing landscape with several initiatives and bodies happening such as the ICAO, GCF etc. so we need to have some guidance to inform and support these bodies and initiatives. The African Group believes that it is important to have a stable structure and formalise a permanent body that is capable of providing guidance to these different bodies on REDD+ as well as address concerns from parties and other REDD+ actors.



Merci de votre attention
kfobissie@fokabs.com
www.fokabs.com

